

Bonjour,  
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR situé sur la commune de AURILLAC.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Forme du Marché :**

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre mono-attributaire, attribué au terme d'une procédure adaptée (articles 78, 79 et 80 du Décret relatif aux marchés publics).

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet **d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes** avec minimum et maximum. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Chipolata (Bonjour, Nous recherchons des chipolatas 50 grs coupées Merci de préciser les conditionnements possibles, les labels, certification, démarche, dénomination reconnus par l'Etat du produit. UNE NOTE GUSTATIVE SERA PRISE EN COMPTE DANS L ATTRIBUTION, NOUS SOUHAITONS RECEVOIR UN ECHANTILLON DU PRODUIT POUR LE LUNDI 01 AVRIL 2019. ) (réponse le 01/04/2019 au plus tard) – Quantité estimée : 200Kg  
Périodicité indicative de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Les livraisons sont possibles entre 6h00 et 11h00.

IMPORTANT: Pour les produits frais (fromages, laitages, viandes ....), les livraisons DOIVENT être faites par véhicule réfrigéré, avec contrôle de la température à réception (+3°/- 18°C surgelé) et contrôle de la température du véhicule. Merci de votre compréhension.

### **Montant du marché :**

Montant compris entre 1,00 € et 5 000,00 €

## **Article 2 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour la période du 01/05/2019 au 31/10/2019

## **Article 3 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du Décret relatif aux marchés

publics.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

### **Les critères retenus pour le jugement des candidatures seront les suivants :**

- Note gustative (test interne) – 40%
- Prix (..) – 40%
- Qualité du produit (Label, certification, démarche, dénomination reconnus par l'Etat) – 10%
- Service proposé (Conditionnement grammage) – 10%

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Elimination des candidatures :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

### **Coordonnées de l'acheteur :**

- CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR
- Valérie VEYRIERES
- Avenue de la REPUBLIQUE
- 15000 AURILLAC
- Responsable des achats : Mme Valérie VEYRIERES
- Téléphone : 04 71 46 56 56
- Courriel : sec.cuisines@ch-aurillac.fr

### **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent : Clermont-Ferrand